

BUREAU DU 19 FEVRIER 2018

<u>Présents</u>	Michèle BOURCET, Monique JOUBERT-LAURENCIN, Marie-Claude PAGNEUX, Andrée TIRREAU, Emily UNIA, Françoise BOSSAN et Elisabeth DOUARD Guy BILLOUDET, Daniel CLERE, René FEYEUX, Henri GUILLERMIN, Denis LARDET, Jean-Pierre MARGUIN, Paul MOREL, Michel NOVE-JOSSERAND, Dominique REPIQUET, Dominique SAVOT, Jean-Claude THEVENOT, Bertrand VERNOUX et Jean-Marc WILLEMS
<u>Excusés</u>	Agnès PELUS, Daniel GRAS, Gilbert JULLIN et Philippe COILLARD
<u>Services</u>	Fabienne MICHEL
<u>Secrétariat</u>	Marie-Alice BALSA

En raison d'une réunion du comité syndical du Syndicat du Bassin Versant de la Reyssouze à 20H00, la réunion sera écourtée.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Intervention de Fabienne MICHEL (cf. document).

Après la présentation, Fabienne MICHEL précise que ce rapport d'orientations budgétaires est le second de la Communauté de Communes et tient compte d'une seule année de fonctionnement.

Le taux d'endettement étant important, les marges de manœuvre sont réduites et ne permettent que le financement des investissements déjà engagés.

Ce rapport d'orientations budgétaires 2018 sera présenté au Conseil Communautaire du lundi 26 février.

CONTRAT AMBITION REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Intervention d'Andrée TIRREAU.

Dans le cadre du contrat Ambition Région, une enveloppe de 1 213 000 € est réservée à la Communauté de Communes et à ses communes membres pour financer les projets d'investissement pour l'aménagement du territoire.

Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans et mentionne, dès sa signature, la liste des opérations, leur maîtrise d'ouvrage et leur coût prévisionnel.

Les modalités de financement des opérations inscrites dans le contrat sont :

- taux maximum de subvention : 50%
- montant des dépenses subventionnables : 60 000 € minimum
- montant minimum de l'intervention régionale : 30 000 €

Madame TIRREAU précise que plusieurs projets peuvent être inscrits dans un même contrat et soumet au Bureau deux projets qui pourraient être éligibles :

- réfection des berges du canal (environ 2 km)
- création de cheminement doux entre les communes

Le Président demande aux membres du Bureau de réfléchir aux projets qui pourraient être inscrits dans le contrat Ambition Région.

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Intervention de Fabienne MICHEL.

Un Plan Climat Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Institué par le Plan Climat National et repris par les lois Grenelle, il constitue un cadre d'engagement pour le territoire. Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial est obligatoire pour les EPCI de plus de 50 000 habitants au 1^{er} janvier 2017 et au plus tard le 31 décembre 2018 pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. L'échelle du bassin de vie étant la plus appropriée pour la mise en place des PCAET, les territoires de projet sont également encouragés à adopter un PCAET, cela de manière volontaire.

Ce Plan Climat Air Energie Territorial étant lourd à mettre en œuvre, le SCOT Bresse Val de Saône sera sollicité pour porter ce dossier.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 26 FEVRIER 2018

Intervention de Guy BILLOUDET.

Les points présentés au Conseil Communautaire du lundi 26 février sont les suivants :

- Débat d'orientations budgétaires 2018
- Taxe d'aménagement : reversement au profit de la Communauté de Communes
- Etude de préfiguration de l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Seille
- Convention de partenariat pour l'exercice de la compétence GEMAPI entre l'EPTB Saône et Doubs et la Communauté de Communes
- SIEA : adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et autorisation du Président à signer les marchés et/ou accords-cadres
- Maison de santé à Bâgé-le-Châtel : autorisation du Président à signer deux baux professionnels
- Avenant n° 1 au contrat DSP pour la gestion et l'exploitation du port de plaisance à Pont-de-Vaux
- Travaux de dragage du port de plaisance à Pont-de-Vaux : demande de fonds de concours à la commune de Pont-de-Vaux
- Mise à jour des règlements intérieurs des multi-accueils
- Election des membres du Bureau

Sur ce dernier point, le Président informe le Bureau qu'à la suite de l'élection d'Emily UNIA, maire de Saint-Bénigne, la Préfecture souhaite une nouvelle délibération sur la composition du Bureau.